

Immigration et francophonies minoritaires canadiennes : les apories de la cohésion sociale

Leyla Sall, Luisa Veronis, Suzanne Huot, Nathalie Piquemal et Faïçal Zellama

Numéro 51, printemps 2021

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1076518ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1076518ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Sall, L., Veronis, L., Huot, S., Piquemal, N. & Zellama, F. (2021). Immigration et francophonies minoritaires canadiennes : les apories de la cohésion sociale. *Francophonies d'Amérique*, (51), 87–115. <https://doi.org/10.7202/1076518ar>

Résumé de l'article

Les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) du Canada ont opéré une transformation sociétale remarquable au début des années 2000 : elles sont devenues des communautés d'accueil d'immigrants d'expression française et francophiles. Mais qu'en est-il de leur cohésion sociale dans le contexte de la diversité ethnoraciale ? Cet article explore les apories de la cohésion sociale dans quatre CFSM à travers le pays (Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario et Nouveau-Brunswick). Il se base, d'une part, sur des tendances lourdes de la recherche en sciences sociales portant sur la cohésion sociale et, d'autre part, sur des données qualitatives issues de groupes de discussion. Nos résultats confirment un fait mis en évidence par la sociologie durkheimienne : l'atteinte d'une cohésion sociale par les CFSM semble devoir passer par un processus de destruction créatrice générateur de collectivités contractuelles, qui sont aptes à intégrer pleinement des immigrants francophones transnationaux qui ne partagent pas nécessairement les ambitions de faire société de leur communauté d'accueil.

Immigration et francophonies minoritaires canadiennes : les apories de la cohésion sociale¹

Leyla Sall

Université de Moncton

Luisa Veronis

Université d'Ottawa

Suzanne Huot

Université de la Colombie-Britannique

Nathalie Piquemal

Université du Manitoba

Faiçal Zellama

Université de Saint-Boniface

Les francophonies minoritaires canadiennes subissent des transformations sociales substantielles en raison de la mondialisation des flux migratoires et de la fédéralisation de l'immigration au Canada (Paquet, 2016). Depuis le début des années 2000, elles sont passées de collectivités revendicatrices de l'autonomie sectorielle, principalement dans les domaines de l'éducation et de la santé (Cardinal et Forgues, 2015²), pour s'attribuer le statut de communautés d'accueil d'immigrants francophones, et ce, avec le soutien financier et juridique du gouvernement fédéral et de certaines provinces (CLO et CSFO, 2015). Une telle transformation s'est opérée grâce au militantisme et au droit. En particulier, le militantisme de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) vise à donner aux communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) leur part d'immigrants (FCFA, 2019) : ces derniers sont perçus à la fois comme une ressource économique et démographique. Au départ, ce militantisme percevait l'accueil de nouveaux

-
1. Cet article découle, en partie, d'une étude financée par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Nous tenons à lui exprimer notre reconnaissance.
 2. Précisons que les domaines de la santé et de l'éducation sont de responsabilité provinciale, tandis que les politiques d'immigration constituent un champ de compétence partagé entre le fédéral et les provinces.

locuteurs francophones comme un élargissement nécessaire des CFSM face au ralentissement de leur croissance démographique (Farmer, 2008).

Après deux décennies d'accueil de nouveaux arrivants en provenance de la francophonie internationale, qu'en est-il de la cohésion sociale dans les CFSM? Comment les CFSM, dont la cohésion sociale a jusqu'ici reposé sur le principe de l'homogénéité socioculturelle, font-elles pour intégrer la diversité ethnoculturelle et raciale? Le fait de parler le français suffit-il à créer une communauté et à assurer la cohésion sociale au-delà de la diversité? Les nouveaux arrivants sont-ils prêts à faire société dans leur nouvelle communauté d'accueil minoritaire? La seule volonté des CFSM de devenir des communautés d'accueil suffit-elle à assurer leur cohésion sociale? Telles sont les questions qui ont guidé nos réflexions.

Cet article repose sur une approche double combinant déduction et induction. Malgré le point de départ empirique de notre étude, nous ne pouvons pas ignorer la richesse des écrits sur la thématique de la cohésion sociale en sciences sociales et, plus précisément, en sociologie. Ce faisant, nous utilisons nos données qualitatives tant pour étayer des hypothèses découlant de certaines tendances lourdes soulignées dans plusieurs études que pour illustrer certaines spécificités des CFSM, qui doivent gérer la cohésion sociale dans un contexte de diversité.

Nous procédons en trois temps. Dans un premier temps, nous présentons nos assises conceptuelles. Dans un deuxième temps, nous décrivons notre méthodologie, dont les instruments de collecte des données, le profil des participants et l'analyse thématique des données. Dans un troisième temps, nous abordons trois thématiques découlant de nos résultats: la nécessité et les défis du passage d'un groupement nationalitaire ethnique au groupement nationalitaire contractuel, les effets de l'incomplétude institutionnelle des CFSM en matière d'immigration et les caractéristiques transnationales et pragmatiques des immigrants.

La cohésion sociale et les CFSM

La cohésion sociale, également appelée cohésion communautaire, fait généralement référence à la notion de bonne entente entre individus dans une même localité. Au fur et à mesure que le terme s'est développé, il s'est élargi pour comprendre les idées d'identité partagée et de respect des différences culturelles, le niveau élevé d'interaction sociale, l'engagement

civique et la possibilité de réussir pour tous (Holtug et Mason, 2010). Plus précisément, « la cohésion communautaire devrait se produire dans toutes communautés pour permettre à différents groupes de personnes de bien s'entendre » (Bannister et O'Sullivan, 2013 : 96).

Rappelons qu'en raison du contexte dans lequel est née la sociologie (industrialisation, urbanisation, instabilité politique, etc.), la thématique de la cohésion sociale est centrale dans cette discipline. Certains fondateurs de la sociologie tels qu'Auguste Comte (1869) et Émile Durkheim (1976; 1983) ont étudié leur société dans le but de trouver des solutions à la problématique de la cohésion sociale. Pour Comte (1869), les conflits sociaux en France étaient dus à la juxtaposition de types de connaissances hétérogènes (les connaissances théologiques, métaphysiques et scientifiques), et la solution résidait dans la généralisation des connaissances positives ou scientifiques qui favoriseraient une nouvelle cohésion sociale en faisant prendre conscience à chacun de sa place dans la société. Pour Durkheim (1976), le passage d'une société à solidarité mécanique à une société à solidarité organique, individualiste et potentiellement anomique nécessitait l'invention d'un nouveau modèle de cohésion sociale.

Dans ses récentes tendances, cette discipline, devenue plus empirique, étudie les facteurs favorables et défavorables de la cohésion sociale. Les facteurs favorables les plus souvent relevés sont les suivants : des possibilités de réussir sa vie similaires indépendamment de l'origine ethnique ou nationale des individus vivant dans une collectivité (Holtug et Mason, 2010), la confiance entre les individus et la confiance envers les institutions (Colic-Peisker et Robertson, 2015), une réduction des préjugés grâce à des interactions directes et positives entre des individus appartenant à différents groupes ethniques (Gaffikin et Morrissey, 2011 ; Hewstone, 2009 ; Pettigrew et Tropp, 2006) et le développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité grâce à la participation sociale et à l'engagement civique (Gijsberts, Van der Meer et Dagevos, 2012 ; Soutphommasane, 2016 ; Upton et Mansell, 2010). Les facteurs défavorables à la cohésion sociale souvent évoqués par les auteurs sont les suivants : la pauvreté endémique prévalant chez des groupes minoritaires racisés et discriminés (Putnam, 2007 ; Reitz et Banerjee, 2007), la présence d'immigrants dans des régions ethniquement homogènes qui n'ont pas connu d'immigration (Lympelopoulou, 2019) et la coexistence sans mixité et sans interaction durable entre des individus d'origines ethniques

diverses. Dans ces cas, la cohésion sociale est inexistante puisque le groupe qui se considère « autochtone » perçoit les immigrants comme une menace à sa culture et à ses privilèges (Blalock, 1967 ; Laurence, 2015 ; Oliver et Wong, 2003).

Sur ce, nous arrivons à trois tendances lourdes qui ont guidé notre étude de la cohésion sociale dans les CFMS face au phénomène de l'immigration :

- a) La cohésion sociale implique généralement un processus de destruction créatrice. Pour qu'une collectivité en processus de diversification, en raison soit de la migration, soit des changements sociétaux comme l'individualisation, maintienne un niveau de cohésion sociale acceptable, il lui faut détruire son ancien modèle de cohésion sociale, dorénavant inadapté, afin d'en bâtir un nouveau³.
- b) Les collectivités à prédominance civique sont toujours potentiellement plus inclusives de la diversité que les collectivités à prédominance ethnique (Gallant, 2010 ; Schnapper, 1991) et atteindraient un degré de cohésion sociale plus grand que ces dernières si elles appliquaient leurs principes et leurs valeurs sans détour. Comme le souligne Dominique Schnapper (1991), les nations qui se définissent comme des nations civiques ne le sont jamais totalement en réalité. Il existe toujours chez elles des tendances ethnocentristes qui les empêchent de concrétiser l'idéal-type de la nation civique⁴.
- c) Les individus laissés à eux-mêmes ne peuvent pas inventer ou mettre en place un modèle de cohésion sociale pour leur collectivité⁵. La mise en place d'un tel modèle nécessite l'intervention

3. En sociologie, le cas le plus probant du processus de destruction créative est celui décrit par Émile Durkheim (1983) concernant le passage de la société à solidarité mécanique à la société à solidarité organique.

4. Le cas de la France est éclairant de ce point de vue. Il suffit de voir comment cette nation qui se définit et se perçoit comme civique a du mal à mettre en place de véritables politiques de lutte contre les discriminations raciales, par exemple (Ndiaye, 2008 ; Simon, 2003).

5. Le sociologue Émile Durkheim, dans son ouvrage consacré au suicide (1976), faisait jouer un rôle prépondérant aux corporations. Même si cette solution s'est révélée irréaliste vu la violence de la lutte des classes et les intérêts divergents entre

des pouvoirs publics, mais aussi d'institutions fortes favorisant l'intégration des individus à la société. Or les francophonies minoritaires canadiennes, de par leur incomplétude institutionnelle en matière d'immigration, peuvent tout au plus négocier une cohésion sociale dans un contexte de diversité avec les immigrants d'expression française et espérer faire société avec eux.

Pour étayer ces trois constats, nous adoptons une approche mixte combinant la déduction, qui emprunte des concepts théoriques des recherches en sociologie, et l'induction, en nous basant sur les données empiriques qui découlent de nos groupes de discussion menés dans quatre CFSM. La déduction jumelée à l'induction met en évidence une aporie dans l'atteinte de la cohésion sociale au sein de francophonies minoritaires canadiennes, qui sont des collectivités à prédominance ethnique, caractérisées par une incomplétude institutionnelle en matière d'immigration. De plus, ces collectivités accueillent des immigrants pragmatiques et transnationaux qui ne sont pas prêts à faire société en français de manière inconditionnelle.

Méthodologie

Cet article se base en partie sur des données qualitatives tirées d'une étude portant sur la cohésion sociale dans les CFSM (Huot *et al.*, 2020). Dans cette étude antérieure, nous avons formé neuf groupes de discussion dans les villes des quatre francophonies minoritaires suivantes: le Grand Vancouver (Colombie-Britannique), Winnipeg (Manitoba), Ottawa (Ontario) et Moncton (Nouveau-Brunswick). Ces CFSM, bien qu'elles soient issues de la matrice de la grande nation non étatique canadienne-française, présentent des configurations sociétales très différenciées.

L'Acadie du Nouveau-Brunswick est sans doute la francophonie minoritaire la plus enracinée historiquement. En tant que minorité nationale, elle représente, selon le recensement canadien de 2016, une population de 234 005 habitants (31 % de la population de la province

travailleurs et employeurs capitalistes, il faut retenir que la cohésion sociale ne peut pas être réalisée par des individus ou des collectifs atomisés, mais par des institutions (État, familles, associations, etc.).

du Nouveau-Brunswick; Statistique Canada, 2017a). Quant aux immigrants francophones, ils ne représentent que 3 % de la population francophone néo-brunswickoise⁶. Les francophones de l'Ontario constituent la plus grande CFSM au pays (550 600 personnes, 4,1 % de la population provinciale; Statistique Canada, 2017b). En raison notamment de l'attractivité de la ville de Toronto, les immigrants d'expression française représentent 17 % de la population francophone de la province⁷. Au Manitoba, les francophones sont au nombre de 40 975 (3,2 % de la population provinciale; Statistique Canada, 2017c). Les immigrants francophones représentent 11 % de la population franco-manitobaine⁸. En Colombie-Britannique, les francophones sont au nombre de 64 325 (1 % de la population provinciale; Statistique Canada, 2017d) et les immigrants d'expression française représentent une proportion notable de 28 % de la population francophone⁹.

Nous avons donc formé neuf groupes de discussion avec, au total, soixante-sept participants. Dans le Grand Vancouver, quinze personnes (cinq hommes et dix femmes) ont pris part à deux groupes de discussion. Trois groupes de discussion à Winnipeg ont rassemblé dix-huit participants (dix hommes, six femmes et deux personnes de genre autre). À Ottawa, dix-huit participants (huit hommes, neuf femmes et une personne de genre autre) ont assisté à deux groupes de discussion et à Moncton, seize personnes (onze hommes et cinq femmes) ont participé à deux groupes de discussion. Pour assurer une diversité de points de vue, nous avons réuni dans les mêmes groupes de discussion divers membres de la communauté. Parmi les soixante-sept participants, dix-sept étaient nés au Canada et les cinquante autres étaient nés dans des pays aussi divers que la France, l'Algérie, le Sénégal, le Niger, etc. Parmi ces derniers, certains étaient arrivés récemment, alors que d'autres étaient installés depuis longtemps et détenaient la citoyenneté canadienne.

6. <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francaise-au-nouveau-brunswick>

7. <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francophone-ontario>

8. <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francaise-manitoba>

9. <https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/presence-francophone-colombie-britannique>

Les groupes de discussion avaient pour objectif d'explorer la thématique de la cohésion sociale du point de vue des participants. Le même guide a été utilisé pour mener les entretiens dans les quatre francophonies minoritaires. Il comportait des questions sur l'importance de la langue française dans la décision des participants de vivre dans une CFSM, les espaces communautaires importants pour eux, leur sentiment d'appartenance à leur CFSM, les obstacles à leur participation sociale et à leur engagement dans leur CFSM, les organisations qui pourraient jouer un rôle dans la cohésion sociale au sein de leur CFSM et les facteurs qui pourraient améliorer la cohésion sociale dans leur CFSM.

Une fois les discussions transcrites intégralement, nous avons d'abord lu les textes et avons créé des tableaux d'analyse de sorte à synthétiser les données pour chaque thème. Ayant utilisé le même outil de collecte de données, les thèmes retrouvés dans les quatre francophonies minoritaires étaient semblables. Les plus importants étaient les suivants : les facteurs attrayants dans leur CFSM, le sentiment d'appartenance à leur CFSM, les obstacles à leur participation sociale, les facteurs facilitant la cohésion sociale dans leur CFSM et les recommandations pour améliorer la cohésion sociale. Durant l'analyse des données, nous avons illustré chaque thème par des propos particulièrement révélateurs de certains participants. Par exemple, quoi de plus fort que de décrire l'existence de frontières ethnoraciales dans les CFSM que l'image de la «tranche napolitaine». Les propos des participants choisis dans cet article constituent ainsi des illustrations de thématiques qui ont émergé lors de l'analyse des données.

En couvrant quatre francophonies minoritaires, cet article s'inscrit dans une perspective contrastée. En ce sens, il ne vise pas à comparer systématiquement les francophonies minoritaires dans leurs rapports différenciés à la diversité, puisque chacune possède sa propre configuration sociétale, mais à dégager des tendances convergentes face aux défis de la cohésion sociale dans un contexte de diversité ethnoculturelle. De tels défis transparaissent largement dans les griefs exprimés par les immigrants d'expression française qui, en plus de leur pragmatisme, semblent avoir des modes de vie transnationaux et ne sont pas prêts à faire société en français de manière inconditionnelle.

Trois thématiques découlant de nos résultats

Si le recours à la déduction et aux tendances lourdes de la recherche en sociologie a permis de mettre en lumière un potentiel d'ouverture à la diversité et à la cohésion sociale plus important dans les collectivités civiques que dans les collectivités ethniques, le recours à l'induction a permis de mettre en évidence les apories de la cohésion sociale dans les CFSM. De telles apories découlent de liens assez inattendus, mais logiques dans leurs conséquences entre la prédominance de la tendance ethnique des CFSM, leur incomplétude institutionnelle en matière d'immigration et les caractéristiques transnationales et pragmatiques des immigrants qui s'y établissent.

Du groupement nationalitaire ethnique au groupement nationalitaire contractuel: un examen de passage

Les CFSM sont « les restes de la nation canadienne-française » (Cardinal, 2003) qui a éclaté avec l'émergence du nationalisme québécois dans les années 1960 (Martel, 1997). Contraintes de vivre et d'évoluer dans des réalités provinciales anglo-dominantes différentes, elles sont devenues des minorités francophones ou des communautés de langue officielle en situation minoritaire (Thériault, 1999). Sans État et sans territoire clairement délimité, ce qui leur aurait permis d'exprimer leur historicité et de viser une plus grande complétude institutionnelle, elles ont principalement surmonté le double défi de l'anglicisation et de l'assimilation en misant sur leurs caractéristiques héritées de la défunte nation canadienne-française: la religion catholique et le clergé comme institution centrale, la langue française, la ruralité, la « blanchitude » et la centralité des dynamiques familiales dans les interactions et les rapports sociaux (Frenette, 1998; Thériault, 1995). Plus spécifiquement, les CFSM ont renforcé leur statut de groupements nationalitaires en ayant recours à une forme de nationalisme institutionnel qui visait initialement la gestion des institutions éducatives, mais qui s'est transformé afin de mettre en place un réseau associatif dense couvrant pratiquement tous les domaines de la vie jugés pertinents: réseaux de femmes francophones, réseaux de jeunes francophones, réseaux d'artistes francophones, réseaux des municipalités francophones, etc. (Farmer, 1996; Cardinal et Forgues, 2015). Ces

éléments de cohésion sociale rapprochent donc les CFMS du statut de groupements nationalitaires ethniques¹⁰.

Durant les années 1990 et au début des années 2000, devant des constats démographiques alarmants et préoccupés par leur survie dans un contexte où très peu d'immigrants parlaient et/ou apprenaient le français à l'extérieur du Québec, les CFMS ont formulé une nouvelle revendication : elles voulaient leur part d'immigrants (Farmer, 2008). Cette revendication a été judiciairisée dans la Partie VII de la Loi sur les langues officielles, qui exige que le gouvernement prenne des mesures positives en vue de favoriser l'épanouissement des CFMS et, plus particulièrement, par l'entrée en vigueur d'une nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en 2002, qui comprend des mesures visant le développement des CFMS. À la différence du nationalisme institutionnel qui, lui, a eu tendance à renforcer le caractère ethnique des collectivités francophones, le projet de l'immigration francophone, qui comprend le recrutement, l'accueil, l'intégration et la rétention de nouveaux arrivants souvent racialisés, semble nécessiter une désethnicisation des rapports sociaux dans les CFMS. En effet, comment accueillir et surtout intégrer l'Autre en demeurant des collectivités ethniques ? Ou comment assurer une cohésion sociale au sein de CFMS devenues des communautés d'accueil ?

Les CFMS sont désormais placées devant l'aporie suivante : elles doivent devenir inclusives tout en ne perdant pas les spécificités qui leur ont permis de survivre dans des provinces majoritairement anglophones. Les CFMS ne sont pourtant pas dépourvues d'une volonté de transformation qui ferait d'elles des collectivités contractuelles en concordance avec leur statut de communautés d'accueil de la diversité ethnoculturelle. Regroupés au sein de la FCFA, les organismes porte-paroles des CFMS ont développé des discours progressistes sur l'immigration francophone, perçue comme un moyen de renforcer la vitalité de leurs collectivités et comme une ressource pour atténuer le déséquilibre démographique en faveur de l'anglophonie dominante (FCFA, 2019). Plusieurs de ces organismes ont procédé à un changement de nom afin de se rendre plus

10. Joseph Yvon Thériault (1995) parle de minorités nationales ou de groupements nationalitaires. Toutefois, selon lui, leurs revendications particularistes et la judiciairisation de leurs enjeux les rapprochent de plus en plus du statut de groupes ethniques.

inclusifs et d'indiquer qu'au-delà de la diversité de leurs origines ethno-religieuses, il serait désormais possible pour les francophones et les francophiles de faire société en français. Ainsi, la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick est devenue la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, tandis que la Société franco-manitobaine est devenue la Société de la francophonie manitobaine.

Des recherches ont montré que les CFSM peinent à devenir des collectivités contractuelles dans le court terme, faute d'une transformation de leurs identités collectives et de leurs attitudes face à la diversité, et qu'elles se réfugient plutôt dans une ouverture symbolique tout en maintenant des frontières ethniques rigides entre leurs membres et leurs immigrants (Gallant et Belkhodja, 2005). Une telle stratégie met logiquement leur cohésion sociale et leur statut de communautés d'accueil à rude épreuve. Les immigrants en sont conscients. Aussi, l'un d'eux, résidant à Moncton, fait le constat suivant :

[...] Toutes les institutions en tant que telles, que ça soit l'école, les institutions comme l'Université, la SANB [Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick], la SNA [Société nationale de l'Acadie], que ça soit le CCNB [Collège communautaire du Nouveau-Brunswick]. Je dirais qu'il y a beaucoup de travail à faire parce que ce sont encore des institutions qui travaillent pour l'intérêt des Acadiens en tant que tel, mais pas pour les néo-canadiens ou la nouvelle Acadie. C'est encore l'Acadie ancienne où la représentation internationale n'est pas nécessairement très impliquée. (Groupe de discussion 2, Moncton)

Cet immigrant de la région d'Ottawa abonde dans ce sens :

[...] Il y a deux francophonies. Il y en a deux qu'on le veuille ou non, la francophonie qui appartient aux propriétaires francophones et la francophonie des clients de la francophonie. Nous sommes traités comme des clients. Nous ne sommes pas traités comme faisant partie de cette francophonie-là. Et donc, c'est ça qui fait que, pour moi, la question est fondamentale : comment créer cette cohésion, est-ce qu'ils sont prêts à céder du pouvoir, à partager du pouvoir, est-ce qu'ils sont prêts à appuyer des initiatives ? C'est ça le défi. (Groupe de discussion 1, Ottawa)

Les propos de ce participant d'Ottawa sont largement partagés par des immigrants des autres CFSM. Une immigrante de Moncton considère qu'il y a coexistence de plusieurs francophonies en Acadie, ce qui en fait une « tranche napolitaine » :

Dans ma vie quotidienne, la francophonie est assez peu présente. J'ai quelques interactions, par jour, en français auprès de prestataires de services, en

particulier, comme la garderie, ou peut-être les amis, les parents d'amis de mes enfants, mais ça s'arrête là. Alors, je n'en connais pas la vitalité et l'étendue [...]. Je sais qu'elles sont là, mais je ne pourrais pas bien le décrire. Parce que, dans ma réalité, la francophonie acadienne est assez peu présente. [...] on dirait que c'est une *tranche napolitaine*, cette francophonie. Il y a des couches de différentes francophonies et, finalement, on ne mélange jamais les produits ensemble. (Groupe de discussion 1, Moncton)

Le passage d'un groupement nationalitaire ethnique à un groupement nationalitaire contractuel ne va pas de soi. En effet, il semble nécessiter un processus de destruction créatrice qui impliquerait l'abandon du modèle actuel de cohésion sociale et le développement d'un nouveau modèle fondé sur la cohésion sociale volontariste et contractuelle dans le contexte d'une diversité ethnoculturelle. Un immigrant de Winnipeg l'exprime par une métaphore pertinente :

[...] Quand on a une communauté qui est vouée à aller dans le changement, avant de trouver une cohésion, il faut d'abord briser les liens de cohésion qui sont déjà existants pour permettre aux nouveaux éléments d'entrer. [...] Donc, [...] il faut abolir quelques murs, et puis il reste des portes [...]. Déjà, ça permet de reconstruire quelque chose de nouveau et il est là le défi. C'est ça qui entraîne la crainte du changement. [...] Comment, sans tout détruire, sans tout jeter à terre, comment on peut remodeler l'espace intérieur de la communauté? (Groupe de discussion 1, Winnipeg)

Les propos de ce participant montrent combien la transition vers des collectivités contractuelles représente un défi de taille pour les CFMS. Comment s'ouvrir à la diversité ethnoculturelle en gardant sa particularité en tant que groupe minoritaire?

Cette question aurait pu être résolue par la francophonie britanno-colombienne puisqu'elle est historiquement moins enracinée, territorialisée et visible et plus cosmopolite et diversifiée du point de vue ethnoculturel que la francophonie acadienne ou ontarienne. Mais selon les résultats issus de nos groupes de discussion, ce ne serait pas le cas. Il semble y exister des frontières ethniques entraînant l'existence d'une francophonie locale segmentée: « Moi, je suis venu seulement l'année passée. Quand je regarde à l'école, même si tout le monde est francophone, les gens ils se tiennent souvent ensemble par préférence ethnique » (groupe de discussion 1, Vancouver). Il faut préciser que cette segmentation est verticale. Une hiérarchie semble se dessiner entre groupes francophones selon les accents. Grâce, notamment, aux travaux des sociolinguistes (Boudreau, 2019; Arrighi et Boudreau, 2013), nous savons que les francophones

des « périphéries » ont des accents jugés moins légitimes que ceux de la France, considérés comme parlant le français « légitime » ou « standard ». Derrière la hiérarchie des accents se profile aussi une hiérarchie de races :

[...] Je pense qu'il y a un problème entre le français québécois, le français de France, et le français de l'île Maurice, le français du Maroc, du Cameroun, donc je pense qu'il faut pouvoir respecter tout le monde dans leur originalité. [...] Les gens, ils se sentent agressés dans certains milieux de par leur français parce qu'ils ne sont pas supposément aux normes, mais quelles normes ? On ne sait pas. (Groupe de discussion 1, Vancouver)

Il faut préciser que, selon les propos tenus par des participants aux groupes de discussion, la tendance des immigrants francophones à se regrouper en nationalités est forte en Colombie-Britannique. Les propos de cette immigrante en fournissent un témoignage éclairant :

Moi, j'ai eu une expérience [...] pendant une fête du 14 juillet à Vancouver [...]. Il y avait beaucoup de Français [...]. J'étais avec des amis belges, donc francophones qui ont un petit accent, et certains Français leur ont fait comprendre que ce n'était pas leur fête, qu'ils n'étaient pas les bienvenus. J'étais très surprise parce que tout le monde peut venir, c'est une fête [...]. Je crois que nous nous diversifions, mais cette diversification dérange certaines personnes. (Groupe de discussion 1, Vancouver)

Selon nous, l'idée d'un nouveau modèle de cohésion sociale issu d'un processus de destruction créatrice mérite une attention particulière. En effet, si, tel que l'a évoqué plus haut un de nos participants, « il faut d'abord briser les liens de cohésion qui sont déjà existants pour permettre aux nouveaux éléments d'entrer », cela signifie que des principes de base de la cohésion sociale doivent être remis en question et pensés autrement. Une telle remise en question pourrait déboucher sur la mise en place d'un nouveau contrat social dont l'un des principaux objectifs serait de ne pas replonger les nouveaux arrivants dans de nouvelles formes d'oppression qui les maintiendraient dans le statut d'Autres.

Incomplétude institutionnelle des CFSM en matière d'immigration

La nécessité de réaliser une transition sociétale vers des collectivités contractuelles plus inclusives de la diversité ethnoculturelle tout en préservant leurs identités collectives n'est pas la seule aporie à laquelle font face les CFSM. Des recherches mettent également en évidence le fait

que la cohésion sociale ne peut être atteinte par un collectif d'individus atomisés. D'où l'importance de la mise en place d'institutions intégratrices (Durkheim, 1983). Or les CFSM doivent composer avec une situation d'incomplétude institutionnelle pluridimensionnelle¹¹, laquelle représente une autre aporie dans l'atteinte de la cohésion sociale dans un contexte de diversité.

Incomplétude institutionnelle linguistique

Sur le plan linguistique, l'incomplétude institutionnelle se manifeste par des services ou des programmes inexistantes ou moindres en français, par exemple dans le domaine de l'éducation postsecondaire (Huot *et al.*, 2020), mais surtout par la quasi-nécessité de maîtriser l'anglais pour interagir sur une base quotidienne dans la société canadienne. Le bilinguisme asymétrique canadien est perçu par la majorité des immigrants francophones. Par ailleurs, ces derniers vivent sur une « planète migratoire mondialisée » (Simon, 2008) où l'anglais est considéré comme un capital culturel indispensable à leur mobilité spatiale et socioprofessionnelle (Huot, Cao *et al.*, 2020 ; Huot *et al.*, 2020). Les immigrants savent que, dans les faits, les anglophones disposent d'une culture sociétale¹², ce qui n'est pas le cas des francophonies minoritaires au sein desquelles ils sont appelés à s'intégrer. Ils savent que, dans les CFSM, ils ne peuvent pas parler français dans toutes les sphères de leur existence quotidienne et que l'apprentissage de l'anglais est à leur avantage, notamment parce qu'ils auront plus de chances de réussir sur les plans économique et social (Veronis et Huot, 2017).

Par ailleurs, certains immigrants pensent que des membres de leur communauté d'accueil ont honte de parler français, qui est pourtant leur langue maternelle :

11. Dans cette étude, la notion d'institution désigne des organisations dirigées par la minorité, mais aussi des pratiques sociales instituées comme la langue.

12. Nous employons la notion de culture sociétale dans le sens de Will Kymlicka, qui la définit comme une « [...] culture qui offre à ses membres des modes de vie porteurs de sens, qui modulent l'ensemble des activités humaines, au niveau de la société, de l'éducation, de la religion, des loisirs et de la vie économique, dans les sphères publique et privée. Ces cultures tendent à être territorialement concentrées et fondées sur une communauté linguistique » (Kymlicka, 2001 : 115). Le nord du Nouveau-Brunswick et l'Est ontarien se rapprocheraient davantage d'une culture sociétale que les autres CFSM.

[...] C'est vrai que la communauté francophone de souche est minoritaire. [...] Je ne sais pas si c'est la honte. Ils ont honte de leur langue. Ils ont honte de leur culture, donc c'est vrai que tu rencontres des jeunes, tu ne sais pas si ce sont vraiment des francophones parce qu'ils ne sont pas fiers d'être francophones à cause de leur histoire. On ne peut pas les blâmer pour ça. [...]. Donc, il faut d'abord qu'ils règlent leur histoire, qu'ils soient fiers de leur culture pour qu'ils nous accueillent nous aussi les francophones. S'ils ne sont pas fiers de leur culture, comment est-ce qu'ils vont nous intégrer dans leur culture? (Groupe de discussion 2, Moncton)

À ce manque de fierté francophone constaté chez beaucoup de membres des CFMS s'ajoute le fait que la plupart des immigrants ont un rapport instrumental avec les deux langues « officielles » et les considèrent comme des capitaux culturels. Une telle attitude s'explique soit par la conscience d'avoir acquis le français (ce qui est le cas des Français ou des Belges), soit par le fait que le français est considéré comme la langue du colonisateur et n'est que la troisième, voire la quatrième langue de beaucoup d'immigrants en provenance d'anciennes colonies (Burkina Faso, Sénégal, République démocratique du Congo, etc.).

En conséquence, ils développent souvent des stratégies d'acquisition de l'anglais. À l'évidence, de telles stratégies pourraient ralentir, voire empêcher l'atteinte d'une cohésion sociale dans les CFMS où faire société en français est l'argument principal en faveur de l'accueil et de l'intégration d'immigrants francophones. Certains immigrants de longue date en sont conscients. Les propos d'une autre immigrante de Moncton, originaire d'Afrique de l'Ouest et très attachée à la francophonie, vont dans le même sens :

Je pense que, si on va chercher, disons des immigrants francophones parce qu'on veut que Moncton soit plus représenté côté francophonie, ces gens-là arrivent, puis prennent la décision d'envoyer leurs enfants dans des écoles anglophones. Moi, personnellement ma lecture de ça, je me dis il y a quelque chose qui ne va pas. Ils devraient amener les enfants à l'école francophone parce que c'est ça le but. (Groupe de discussion 2, Moncton)

Pour un immigrant d'Ottawa, certains immigrants francophones et principalement leurs enfants ont tendance à délaisser le français au profit de l'anglais parce que la francophonie locale minoritaire, en voulant tout diriger, ne crée pas des espaces d'intégration pour les nouveaux arrivants :

[...] le défi que nous avons comme immigrants, c'est que les organismes francophones hors Québec doivent comprendre qu'ils doivent céder de la place. Il y a trop une concentration de ressources et d'initiatives seulement en leur sein

[...]. Donc en cédant de la place aux immigrants, ça va élargir notre francophonie, ça va créer d'autres horizons à notre francophonie, ça va permettre [...] aux nouveaux arrivants de prendre leur place. [...] l'immigration aujourd'hui, on ne voit pas les fruits des montants faramineux qui sont investis, les immigrants sont mis de côté. Dans les écoles, malgré la présence massive de nos enfants, nos professionnels enseignants ne sont pas pris, nos enfants n'ont pas de modèles. Alors, est-ce que ces enfants-là vont s'intéresser à la francophonie demain? Les nouveaux arrivants s'intéressent parce qu'ils n'ont pas de choix, parce qu'ils sont attachés à la langue, mais nos enfants s'épanouissent, j'en ai quatre et deux sont à l'Université de Carleton et ne veulent rien savoir de l'Université d'Ottawa [...]. (Groupe de discussion 1, Ottawa)

À Vancouver, le français semble être classé loin derrière l'anglais et des langues comme le chinois ou le pendjabi. Pour cet immigrant, une telle situation ne favorise pas la cohésion sociale au sein de cette CFSM :

[...] pour mes enfants, il n'y a aucune motivation à apprendre le français. Ils sont beaucoup plus motivés à apprendre le mandarin, le pendjabi, parce qu'ils l'entendent tous les jours, et même si on parle un peu à la maison, puis si on a les subventions du gouvernement pour les programmes, ils ne sont pas entourés de français, de la langue française, donc oui, ça freine la cohésion sociale. (Groupe de discussion 1, Vancouver)

Incomplétude institutionnelle économique

Si, chez la plupart des immigrants, l'anglais a une valeur supérieure au français dans le champ linguistique canadien, cela est dû en grande partie à l'exigüité du marché du travail en français. Mis à part des secteurs comme l'éducation et la santé, le marché du travail où le français est prédominant est quasi inexistant. Les immigrants francophones le savent et le disent : la maîtrise de l'anglais est la clé d'une intégration économique réussie (FCFA, 2004). Or, sans l'intégration économique, l'intégration sociale et culturelle à leur nouvelle communauté d'accueil semble difficile¹³. En résumé, le message envoyé aux immigrants francophones hors Québec est le suivant : en tant que francophones, vous devez vivre

13. Généralement, les chercheurs, en simplifiant le schéma de Milton Gordon (1964), relèvent trois dimensions dans l'intégration des immigrants : l'intégration économique, l'intégration sociale et l'intégration culturelle. L'intégration économique semble être la condition de l'intégration sociale et culturelle.

en français et vous intégrer dans les CFSM, mais vous devez maîtriser l'anglais pour accéder à un emploi¹⁴.

Ce fait est tellement évident que des organismes d'accueil et d'établissement francophones participent à des programmes de formation des immigrants en anglais. C'est le cas du Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du sud-est du Nouveau-Brunswick (CAFI), par exemple. Vu l'exiguïté du marché du travail en français dans les CFSM (Sall et Boubacar, 2018), comment faire société en français si on ne peut pas travailler dans cette langue? Les propos de cet immigrant de Vancouver illustrent bien la quasi-nécessité de maîtriser l'anglais pour avoir accès à un emploi :

[...] Pour s'intégrer, pour donner à manger à la famille, il faut passer de l'autre bord nous dirons, il faut travailler avec les Anglais, travailler en anglais. Moi, quand je suis venu, je ne parlais pas un mot d'anglais, j'étais bûcheron sur l'île de Vancouver parce que c'était facile, puisque c'était facile à comprendre ce qu'il fallait faire. [...] C'est comme ça que j'ai nourri ma famille, parce qu'en restant avec les francophones, il n'y avait pas de travail. On ne savait pas quoi faire. (Groupe de discussion 1, Vancouver)

Étant donné l'exiguïté du marché du travail en français et la rareté des emplois de qualité¹⁵, un rapport social entre immigrants et francophones de souche se constitue autour du travail. En conséquence, les discriminations à l'emploi sont omniprésentes. À Moncton, des immigrants enseignants déplorent le refus des écoles primaires et secondaires francophones de les recruter (Sall et Boubacar, 2018). En Colombie-Britannique, Ghizlane Laghzaoui (2011) montre que les immigrants enseignants francophones et racisés sont victimes de discrimination à l'embauche. Ce fait est d'autant plus paradoxal que plusieurs conseils scolaires francophones au pays enregistrent un manque d'enseignants.

Au Nouveau-Brunswick, nous savons que les immigrants enseignants sont recrutés par le district anglophone pour œuvrer en immersion française (Sall et Boubacar, 2018). Une participante enseignante, qui a dû expliquer « comment elle compt [ait] enseigner la culture acadienne

14. Même pour ceux qui décrochent un emploi en français, le bilinguisme est souvent nécessaire pour accéder aux possibilités de développement professionnel, etc.

15. Par emploi de qualité, nous entendons des emplois qui correspondent aux qualifications des immigrants, qui sont bien rémunérés et qui offrent des protections sociales (retraites, avantages sociaux, assurances, etc.).

aux élèves » lors d'une entrevue d'embauche qui n'a pas été couronnée de succès, témoigne :

Une institution qui n'est pas très ouverte, c'est par exemple le district scolaire francophone. La diversité n'est quasiment pas représentée. Je comprends pourquoi. Je comprends intellectuellement pourquoi, mais il faudrait si on est là en renfort parce que c'est bien ça, en fait. Pour la francophonie, nous sommes un renfort, non pas des conquérants. [...] je ne dis pas que tout le monde doit venir en conquérant revendiquer des postes importants, mais qu'on ait au moins la chance dans certaines institutions. Il y a des emplois qui sont enviables. On ne va pas se mentir, il y a des emplois qui sont plus enviables que d'autres, qui sont peut-être plus valorisants, mieux payés. Ce serait bien de tendre la main. (Groupe de discussion 1, Moncton)

Il faut préciser que l'exclusion des immigrants enseignants semble généralisée dans les CFSM étudiées : « Dans les écoles, malgré la présence massive de nos enfants, nos professionnels enseignants ne sont pas pris, nos enfants n'ont pas de modèles. Alors, est-ce que ces enfants-là vont s'intéresser à la francophonie demain ? » (Un immigrant, groupe de discussion 1, Ottawa)

Faute d'une véritable participation sociale par le travail, les CFSM peinent à construire un nouveau modèle de cohésion sociale approprié et conforme à leur statut de communautés d'accueil d'immigrants. Il faut noter que, pour les immigrants, la citoyenneté sociale que procure l'obtention d'un emploi de qualité conforme à leurs compétences et à leurs domaines de formation est de loin plus importante que la défense de la langue française ou l'injonction de faire société en français au sein de leur CFSM. Cela d'autant plus que, pour la plupart des nouveaux arrivants originaires d'Afrique du Nord ou d'Afrique subsaharienne, le français ne fait pas partie de leur identité profonde. Elle est une langue perçue comme imposée par l'ancien colonisateur et un simple moyen d'avoir un emploi permettant de s'assurer une mobilité sociale ascendante, comme l'exprime cette immigrante : « Je suis fière d'être malienne, mais je ne suis pas nécessairement fière de parler la langue qui m'a été imposée par le colonisateur [...] Pour moi, la langue française est un moyen pour avoir un statut social » (groupe de discussion 3, Winnipeg).

*Incomplétude institutionnelle politique*¹⁶

Une comparaison entre le Québec et les CFSM permet de faire ressortir la dimension politique de l'incomplétude institutionnelle des CFSM en matière d'immigration. Dans leurs discours, les CFSM disent vouloir faire société en français avec les immigrants. Toutefois, elles ne disposent pas des leviers politiques permettant l'adoption de l'équivalent d'une loi 101 qui contraindrait les immigrants et leurs enfants à fréquenter leurs écoles et leurs institutions. De fait, les politiques d'immigration les présentent comme des communautés d'accueil, mais le régime politique canadien ne leur donne pas les institutions et les pouvoirs politiques de véritables communautés d'accueil. Sans pouvoir exercer de contraintes juridiques sur les immigrants, elles ne peuvent compter que sur la persuasion et sur des incitatifs pour amener les immigrants à choisir le français. Nous savons que l'argument souvent déployé est le suivant : il serait plus utile pour les immigrants d'inscrire leurs enfants à l'école francophone puisque, de toute façon, ces derniers maîtriseront facilement l'anglais, qui est présent dans toutes les sphères de la vie quotidienne. Un tel argument ne séduit une catégorie d'immigrants qu'en dépouillant la langue de sa dimension identitaire et en en faisant un capital culturel comme un autre.

Faute d'un transfert de pouvoirs en matière de gestion de l'immigration et dans d'autres domaines, les CFSM peuvent inventer un modèle de cohésion sociale dans le contexte de la diversité, mais elles n'ont pas les moyens de le concrétiser sur le terrain. Autrement dit, il serait impensable qu'elles recourent à l'assimilation, au *melting pot* américain ou à l'interculturalisme québécois comme modèle d'intégration et de cohésion sociale, car elles n'en ont pas les pouvoirs juridico-politiques. Tout

16. Cette section s'inspire de Iacovino et de Léger (2013). Pour ces deux auteurs qui puisent leurs analyses dans des recherches documentaires et principalement juridiques, les CFSM ne constituent pas de véritables communautés d'accueil parce qu'elles ne disposent pas de pouvoir d'agir et d'autonomie politique en matière de sélection d'immigrants, ce qui les cantonne dans un rôle promotionnel visant à attirer les immigrants francophones et les groupes de pression. D'autre part, elles ne disposent pas de pouvoirs juridiques leur permettant d'obliger les nouveaux arrivants à s'intégrer à leur culture et à s'intégrer en français. Pour Iacovino et Léger (2013), les CFSM ne peuvent pas constituer des cultures de convergence et d'intégration d'immigrants, à la différence de l'interculturalisme québécois ou encore du multiculturalisme canadien.

au plus, peuvent-elles recourir à la persuasion ou à l'amour du français pour développer un sentiment d'appartenance chez les immigrants et les faire adhérer à leur combat pour le renforcement de la dualité et le respect de leurs droits linguistiques. Les immigrants francophones ont ainsi le droit d'inscrire leurs enfants à l'école anglophone ou de la fréquenter eux-mêmes, voire de faire société avec l'anglophonie dominante, sans que les CFSM puissent les en empêcher par l'évocation d'un droit collectif de protection du français.

Des immigrants transnationaux et pragmatiques

Les apories de la cohésion sociale ne sont pas seulement dues aux caractéristiques sociétales des CFSM, qui demeurent des collectivités ethniques caractérisées par une incomplétude institutionnelle pluridimensionnelle en matière d'immigration. L'accueil d'immigrants pragmatiques évoluant désormais dans des espaces transnationaux est un autre défi à la cohésion sociale.

Des immigrants transnationaux

C'est un fait connu, en raison des liens forts qu'ils entretiennent avec leurs pays d'origine, les immigrants du *xxi*^e siècle sont différents des migrants précédents. Ces derniers gardaient des contacts avec leurs pays d'origine, mais pas de manière aussi soutenue et quotidienne que les immigrants de la fin du *xx*^e siècle et du *xxi*^e siècle. Désormais, nous avons affaire à des immigrants transnationaux dont les espaces d'appartenance sont pluriels et distants (Madibbo, 2018). Leurs aspirations à s'intégrer dans leur communauté d'accueil ne les empêchent pas de maintenir, voire de développer des liens transnationaux très forts avec leurs compatriotes au pays.

Ces liens transnationaux s'expriment de plusieurs façons: envois d'argent, de cadeaux, allers-retours assez réguliers, implications politiques au pays, investissements économiques dans le pays d'origine, communications régulières avec des membres de la famille, etc. Ces communications avec les compatriotes et la famille restés au pays sont facilitées par le développement des technologies de communication ainsi que leur gratuité (auparavant, il fallait acheter des cartes téléphoniques, mais maintenant, ce n'est plus le cas avec WhatsApp, Viber, Zoom, Skype, Teams, etc.). Comment susciter un sentiment d'appartenance et développer la

cohésion sociale avec des immigrants transnationaux, qui souvent, se rendant compte de l'exiguïté sociospatiale des CFSM, les considèrent comme des «boîtes» et ne veulent pas limiter leur appartenance à ces dernières (Veronis et Huot, 2019¹⁷)?

Une Acadienne spécialisée dans l'intégration des étudiants internationaux sur le campus de Moncton nous confiait qu'elle avait du mal à amener les étudiants internationaux à participer à des activités de réseautage puisque ces derniers préfèrent passer leur temps à communiquer avec leur famille et leurs amis restés au pays. Les propos d'une participante installée à Winnipeg depuis longtemps montrent clairement les liens entre le mode de vie transnational intense de beaucoup d'immigrants et la difficulté de susciter leur participation et leur intégration, ce qui favoriserait la cohésion sociale dans les CFSM :

[...] Il me semble que nous, on s'intégrait par la force des choses parce que, si on voulait téléphoner à la maison, ça coûtait une fortune. On pouvait appeler cinq minutes, pas plus. [...]. On pouvait écrire, c'est vrai qu'il y avait le courrier deux fois par jour et même le samedi. [...] Mais on n'avait pas l'internet, on n'avait pas Facebook [...]. J'ai une de mes amies qui vient du Soudan [...]. Elle a son écran d'ordinateur et elle parle à sa mère tout le temps, toute la journée. Comment peut-elle s'intégrer? Je ne sais pas, je lui ai souvent dit: «Fais pas ça, fais pas ça.» Mais d'un autre côté, elle a besoin de sa mère. C'est son espace à elle. (Groupe de discussion 1, Winnipeg)

En nous inspirant de travaux sur le transnationalisme des migrants en Europe (Fibbi et D'Amato, 2008), nous savons que les immigrants ont développé trois catégories de pratiques transnationales. Il y a d'abord les pratiques limitées à la sphère familiale, qui sont les plus courantes et les plus évidentes. Les immigrants ont également des pratiques d'engagement

17. Pour plus de détails sur les liens entre les modes de vie transnationaux des immigrants africains francophones et leur intégration dans la CFSM albertaine, nous renvoyons le lecteur à Madibbo (2018). En résumé, cette auteure défend la thèse selon laquelle l'immigration transnationale a des effets positifs sur l'intégration des immigrants puisqu'elle leur permet d'avoir du soutien psychologique et moral face à leur marginalisation dans leur communauté d'accueil et de développer des pratiques économiques transnationales comme l'entrepreneuriat. Toutefois, en s'inspirant de certains auteurs comme Huntington (2004), elle reconnaît que certaines activités transnationales peuvent nuire à leur intégration et à la cohésion sociale de leur communauté d'accueil puisqu'elles peuvent favoriser la radicalisation et entretenir l'hostilité de certains immigrants à l'égard de cette communauté.

civique envers leur pays d'origine par l'intermédiaire d'associations transnationales œuvrant pour le développement de leur localité d'origine. Enfin, il existe aussi un transnationalisme politique de plus en plus visible : vote lors d'élections au pays, intérêt pour la vie politique de leur pays d'origine par la recherche d'informations sur le sujet, l'organisation de manifestations festives ou de protestation, etc.

Il faut souligner que ce ne sont pas seulement les immigrants qui adoptent des modes de vie transnationaux. De fait, le transnationalisme de ces derniers est renforcé par certains États, qui sont devenus des États transnationaux dans la mesure où ils ont compris que leurs ressortissants à l'étranger sont des acteurs importants pour développer des projets, procéder à des investissements, mais aussi pour gagner des élections, etc. Les réseaux transnationaux d'immigrants ainsi que le sentiment d'appartenance à leur pays d'origine sont si puissants que le paradigme transnational se substitue de plus en plus au paradigme de l'intégration dans l'étude des dynamiques migratoires (Lacroix, 2018).

S'intégrer et participer aux activités organisées par sa communauté d'accueil nécessite du temps et de l'énergie pour les nouveaux arrivants. Or ce temps et cette énergie peuvent bien manquer en raison du budget-temps limité par le travail et les contacts fréquents et soutenus avec le pays d'origine. Les nouveaux arrivants francophones ne sont plus obligés de s'intégrer aux CFSM en raison de la facilité à établir des contacts avec leur pays d'origine. Internet et les moyens de communication efficaces et gratuits leur permettent de circuler symboliquement entre des espaces distants sans prendre l'avion. La question est de savoir comment les CFSM doivent procéder pour susciter un sentiment d'appartenance et faire société avec de tels immigrants.

En plus de vivre dans des espaces transnationaux au quotidien, certains des nouveaux arrivants se déplacent fréquemment. Ils ont certes besoin d'un enracinement au Canada. Toutefois, ils ont un rapport instrumental à l'espace en fonction des occasions professionnelles et résidentielles qui s'offrent à eux. Ce rapport à l'espace a pour conséquence que, dans certaines CFSM situées en zone rurale ou qui offrent peu de possibilités de développement professionnel, on a du mal à retenir les immigrants, ce qui pose un défi à la cohésion sociale.

Moi je pense que c'est le fait que les gens viennent ici et ne restent pas nécessairement pour des années et des années, donc ça bouge tellement que, moi,

les gens que je connaissais, il y a sept ans quand je suis arrivée, qui parlaient français, ne sont pas nécessairement ici encore, pour des raisons qui ne sont pas nécessairement reliées à la francophonie. (Groupe de discussion 2, Vancouver)

Au Nouveau-Brunswick, par exemple, la rétention des immigrants francophones demeure un défi de taille, car il ne reste qu'environ 55 % de ces immigrants au bout de cinq années (Leonard, McDonald et Miah, 2019).

Des immigrants pragmatiques

Indépendamment des liens transnationaux, le caractère pragmatique ou réaliste de plusieurs immigrants constitue une autre aporie de la cohésion sociale dans les CFMS. Les immigrants et même les réfugiés aspirent d'abord à une intégration économique avant tout autre chose ainsi qu'à des services qui répondent aux besoins de leurs communautés doublement, voire parfois triplement minorisées (Madibbo, 2006). Or ils sont conscients de l'exiguïté du marché du travail en français, qui s'accompagne de discrimination et d'un écart entre les services existants et leurs besoins¹⁸. Cette conscience a favorisé chez beaucoup d'entre eux un certain réalisme, comme en témoignent les propos de cet immigrant :

Si nous voulons garder nos immigrants comme ils le disent, il va falloir qu'on voie comment les anglophones font pour garder leurs immigrants. Ce n'est pas forcément quelque chose qui prend nécessairement une étude, mais c'est quelque chose qui prend une volonté. [...]. Souvent ce qu'on entend, c'est que rejoignez la gang (la communauté francophone). Je vous rejoins qu'est-ce que je gagne? Est-ce que ça résout les questions de ma communauté, j'ai des aspirations, ma communauté a des aspirations, est-ce que ça peut régler le problème? [...]. J'ai des jeunes qui sont en prison qui sont obligés de parler le français. Ces jeunes-là, ce sont des immigrants en grande partie, si c'était des francophones franco-ontariens blancs, il y aurait déjà un dossier pour ça. Donc, il y a des besoins particuliers pour cette communauté. (Groupe de discussion 1, Ottawa)

Une immigrante de Winnipeg déplore l'attitude clientéliste de certains immigrants à l'égard du français et de la communauté francophone. Ces derniers entretiennent un rapport instrumental avec les langues officielles et sont conscients du plus grand profit symbolique de l'anglais comparativement au français. Ils n'hésitent pas à se désengager de la francophonie

18. Souvent, ces services mettent beaucoup l'accent sur l'événementiel et sur des possibilités de bénévolat ou de réseautage qui n'aboutissent pas toujours à l'obtention d'un emploi correspondant aux qualifications et aux compétences des immigrants.

locale pour mettre en place des stratégies d'acquisition de la langue dominante :

Les immigrants, des fois ne comprennent pas pourquoi on est tellement attaché à la langue, surtout s'ils viennent de France, par exemple. Je vois souvent sur Facebook, je cherche « colocation dans un quartier anglais parce que je veux apprendre l'anglais et en passant je veux aller travailler à un endroit bien francophone ». On ne peut pas les convaincre d'aller habiter ailleurs, eux, Riverheights ou quelque part. Il y a une centaine de Français à Winnipeg qui ne veulent pas s'engager dans la communauté. Ils ne veulent rien savoir. (Groupe de discussion 1, Winnipeg)

De fait, cette attitude clientéliste, voire instrumentale, s'expliquerait à la fois par la fermeture des secteurs du marché du travail en français et par les frontières ethniques entre immigrants et francophones de souche des CFSM. Une telle situation entraîne le choix de l'anglicisation de la part de certains immigrants soucieux d'assurer leur mobilité sociale et celle de leurs enfants :

Oui, il faut qu'ils acceptent de les accueillir, parce que, oui, moi, j'ai des connaissances [...], ça les a soulés parce qu'ils n'avaient pas réussi à s'intégrer avec les francophones et ils ont amené leurs enfants chez les anglophones. [...] Pour eux, le français, ce n'est pas terminé, mais c'est presque. Puisqu'ils n'ont pas senti que les francophones les accueilleraient, donc, ils rejoignent les anglophones. On les perd parce qu'ils auront leur milieu et leurs amis dans l'autre communauté, de l'autre côté du pont. (Groupe de discussion 3, Winnipeg)

Les propos de cet immigrant de Vancouver sont encore plus directs : « [...] Moi, j'ai rencontré des parents qui m'ont dit : "Ça sert à quoi que j'envoie mes enfants dans une école française? Parce que c'est quoi son avenir", parce qu'eux-mêmes ils luttent, quelque part c'est très difficile » (groupe de discussion 1, Vancouver). La situation semble identique en Ontario :

Le même phénomène se produit ici où plusieurs préfèrent s'angliciser pour pouvoir mieux intégrer [...]. Nous sommes exclus de toutes les opportunités en français. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de barrières, nous cheminons pour chercher nous-mêmes nos propres repères et, souvent, ça nous force à aller en dehors de cette francophonie que nous aimons tant. (Groupe de discussion 1, Ottawa)

La nécessité d'aller à l'extérieur de la francophonie pour assurer son intégration économique semble répandue au Manitoba, comme en témoignent les propos de cet universitaire acadien qui vit à Winnipeg :

Le Canada, sur papier, est un pays bilingue. Mais ils se rendent compte très rapidement qu'à moins d'occuper un poste ici à l'USB [Université Saint-Boniface] ou dans une institution francophone [...] il faut absolument l'anglais aussi. Là, ça devient très difficile de les convaincre de s'investir dans la lutte pour la francophonie alors qu'ils n'ont pas le choix de se mettre à l'anglais pour gagner leur vie. (Groupe de discussion 2, Winnipeg)

Conclusion

Les francophonies minoritaires canadiennes ont acquis le statut juridique et symbolique de communautés d'accueil et souhaitent concrétiser un tel statut par l'accueil et l'intégration d'un nombre important d'immigrants d'expression française. Elles ont surtout perçu l'immigration d'un point de vue instrumental, soit l'ajout de nouveaux locuteurs d'expression française et, dans une moindre mesure, le remplacement de « vieilles mains » dans certains secteurs du marché du travail francophone : foyers de soins, garderies, industries de transformation de fruits de mer, hôtellerie, restauration, centres d'appels, etc.

Toutefois, les CFSM doivent trouver une réponse à la question de leur cohésion sociale dans le contexte de la diversité ethnoculturelle induite par l'accueil de nouveaux arrivants, souvent racisés, en provenance de la francophonie internationale. Elles doivent résoudre l'équation suivante : devenir des collectivités contractuelles tout en préservant leur identité. La résolution d'une telle équation apparaît difficile. Les CFSM font face à une aporie dans la mise en place d'un nouveau modèle de cohésion sociale correspondant à leur statut de communautés d'accueil : elles doivent relever le défi de la désethnicisation et trouver le moyen de devenir des collectivités contractuelles, ce qui implique un processus de destruction créatrice sur le plan des institutions ainsi que des communautés elles-mêmes. Cependant, la mise en place d'un nouveau modèle de cohésion sociale est-il possible compte tenu de l'incomplétude institutionnelle pluridimensionnelle des CFSM ? Malgré leur statut de communautés d'accueil, ces communautés ne disposent pas des institutions politiques et des dispositions juridiques pour mettre en place un modèle tel que le modèle québécois, basé notamment sur la Charte de la langue française et la politique de l'interculturalisme. Enfin, les immigrants contemporains sont de plus en plus transnationaux et pragmatiques, ce qui veut dire qu'ils peuvent se permettre de faire un certain shopping dans un marché

migratoire où toutes les provinces et tous les territoires canadiens réclament leur « part » d'immigrants francophones.

Malgré cette aporie dans la mise en place d'un nouveau modèle de cohésion sociale, tout espoir n'est pas perdu. Les apories peuvent être résolues, et les collectivités humaines y sont souvent parvenues. La résolution de l'aporie de la cohésion sociale dans le contexte de la diversité et de l'incomplétude institutionnelle passe peut-être par l'invention d'une citoyenneté infranationale dont le fondement serait un type de lien social qui n'est pas la famille, c'est-à-dire les liens de participation élective ou organique ou la citoyenneté dans son sens classique, mais plutôt l'amour de la langue française, sa préservation comme bien commun et l'intérêt convergent des accueillants et des accueillis d'agir pour sa vitalité au sein d'un Canada où prévaut un fort bilinguisme asymétrique. Ce défi reste à théoriser. Il nous faudra aussi réfléchir à l'institutionnalisation d'un tel lien social inédit, mais néanmoins attirant.

Bibliographie

- ARRIGHI, Laurence, et Annette BOUDREAU (2013). « La construction discursive de l'identité francophone en Acadie ou comment être francophone à partir des marges? », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 3, p. 80-92.
- BANNISTER, Jon, et Anthony O'SULLIVAN (2013). « Civility, Community Cohesion and Antisocial Behaviour: Policy and Social Harmony », *Journal of Social Policy*, vol. 42, n° 1, p. 91-110.
- BLALOCK, Hubert M. (1967). *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, New York, John Wiley & Sons.
- BOUDREAU, Annette (2019). « L'identité assignée: du lieu et ses manifestations discursives », *Minorités linguistiques et société = Linguistic Minorities and Society*, n° 12, p. 51-66.
- CARDINAL, Linda, et Craig DOBBON (2003). « Les restes de la nation canadienne-française et le discours "communautariste" en milieu francophone hors Québec », *Francophonies d'Amérique*, n° 15, p. 71-80.

- CARDINAL, Linda, et Éric FORGUES (dir.) (2015). *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- COLIC-PEISKER, Val, et Shanti ROBERTSON (2015). «Social Change and Community Cohesion: An Ethnographic Study of Two Melbourne Suburbs», *Ethnic and Racial Studies*, vol. 38, n° 1, p. 75-91.
- COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (CLO) et COMMISSARIAT AUX SERVICES EN FRANÇAIS DE L'ONTARIO (CSFO) (2015). *Agir maintenant pour l'avenir des communautés francophones: pallier le déséquilibre en immigration*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, [En ligne], [https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/rapport_immigration.pdf] (12 mai 2020).
- COMTE, Auguste (1869). *Cours de philosophie positive*, vol. 1, 3^e éd., Paris, J. B. Baillière et Fils.
- DURKHEIM, Émile (1976). *Le suicide*, Paris, Presses universitaires de France.
- DURKHEIM, Émile (1983). *De la division sociale du travail*, Paris, Presses universitaires de France.
- FARMER, Diane (1996). *Artisans de la modernité: les centres culturels en Ontario français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- FARMER, Diane (2008). «L'immigration francophone en contexte minoritaire: entre la démographie et l'identité», Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada: nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Éditions Fides, p. 121-159.
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (2004). *Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants*, Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, [En ligne], [<https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2018/08/2004-Évaluation-capacité-accueil-immigrants.pdf>] (3 avril 2020).
- FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA (2019). *Bâtir ensemble des communautés dynamiques, plurielles et inclusives: plan stratégique communautaire en immigration francophone 2018-2023*, Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, [En ligne], [https://immigrationfrancophone.ca/images/documents/PlanStrategiqueCommunautaire_immigration_francophone-2018-2023.pdf] (30 juin 2020).
- FIBBI, Rosita, et Gianni D'AMATO (2008). «Transnationalisme des migrants en Europe: une preuve par les faits», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 24, n° 2, p. 7-22.
- FRENETTE, Yves (1998). *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Éditions du Boréal.
- GAFFIKIN, Frank, et Mike MORRISSEY (2011). «Community Cohesion and Social Inclusion: Unravelling a Complex Relationship», *Urban Studies*, vol. 48, n° 6, p. 1089-1118.

- GALLANT, Nicole (2010). « Communautés francophones en milieu minoritaire et immigrants : entre inclusion et ouverture », *Revue du Nouvel-Ontario*, n^{os} 35-36, p. 69-105, [En ligne], [<https://doi.org/10.7202/1005966ar>] (4 janvier 2015).
- GALLANT, Nicole, et Chedly BELKHODJA (2005). « Production d'un discours sur l'immigration et la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada », *Canadian Ethnic Studies = Études ethniques au Canada*, vol. 37, n^o 3, p. 35-58.
- GIJSBERTS, Mérove, Tom VAN DER MEER, et Jaco DAGEVOS (2012). « "Hunkering Down" in Multi-Ethnic Neighbourhoods?: The Effects of Ethnic Diversity on Dimensions of Social Cohesion », *European Sociological Review*, vol. 28, n^o 4, p. 527-537.
- GORDON, Milton (1964). *Assimilation in American Life: The Role of Race, Religion and National Origin*, New York, Oxford University Press.
- HEWSTONE, Miles (2009). « Living Apart, Living Together?: The Role of Intergroup Contact in Social Integration », *Proceedings of the British Academy*, n^o 162, p. 243-300.
- HOLTUG, Nils, et Andrew MASON (2010). « Introduction: Immigration, Diversity and Social Cohesion », *Ethnicities*, vol. 10, n^o 4, p. 407-414.
- HUNTINGTON, Samuel (2004). *Who Are We?: The Challenges to America's National Identity*, New York, Simon & Schuster.
- HUOT, Suzanne, *et al.* (2020). « The Power of Language: Exploring the Relationship between Linguistic Capital and Occupation for Immigrants to Canada », *Journal of Occupational Science*, vol. 27, n^o 1, p. 95-106.
- HUOT, Suzanne, *et al.* (2020). « Favoriser la cohésion communautaire dans un contexte de diversité », Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.
- IACOVINO, Raffaele, et Rémi LÉGER (2013). « Francophone Minority Communities and Immigrant Integration in Canada: Rethinking the Normative Foundations », *Canadian Ethnic Studies = Études ethniques canadiennes*, vol. 45, n^o 1-2, p. 95-114.
- KYMLICKA, Will (2001). *La citoyenneté multiculturelle: une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Éditions du Boréal.
- LACROIX, Thomas (2018). *Le transnationalisme: espace, temps, politique, mémoire d'habilitation à diriger des recherches* (géographie), Poitiers, Université de Poitiers.
- LAGHZAOU, Ghizlane (2011). *Paroles d'immigrants!: représentations sociales et construction identitaire chez les enseignants immigrants francophones en Colombie-Britannique*, thèse de doctorat (*educational leadership*), Burnaby, Simon Fraser University.
- LAURENCE, James (2015). « Reconciling the Contact and Threat Hypotheses: Does Ethnic Diversity Strengthen or Weaken Community Inter-Ethnic Relations? », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 37, n^o 8, p. 64-85.
- LEONARD, Philip, Ted McDONALD, et Pablo MIAH (2019). « Immigrant Retention in New Brunswick: Results from BizNet and Citizen Database », Fredericton, University of New Brunswick, New Brunswick Institute for Research, Data and Training, [En

- ligne], [https://www.unb.ca/nbirdt/_assets/documents/nbirdt/research/2019-immigrant-retention-colour.pdf] (2 juillet 2020).
- LYMPEPOULOU, Kitty (2019). « Immigration and Ethnic Diversity in England and Wales Examined Through an Area Classification Framework », *Journal of International Migration and Integration*, [En ligne], [<https://link.springer.com/article/10.1007%2Fs12134-019-00678-9>] (9 novembre 2020).
- MADIBBO, Amal (2006). *Minority within a Minority Black Francophone Immigrants and the Dynamics of Power and Resistance*, New York, Routledge.
- MADIBBO, Amal (2018). « L'immigration transnationale africaine francophone en milieu minoritaire et son impact sur l'intégration dans la société canadienne », *Francophonies d'Amérique*, n^{os} 46-47, p. 127-148.
- MARTEL, Marcel (1997). *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroute du Canada français. Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne 1867-1975*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- NDIAYE, Pap (2008). *La condition noire: essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy.
- OLIVER, J. Eric, et Janelle WONG (2003). « InterGroup Prejudice in Multiethnic Settings », *American Journal of Political Science*, vol. 47, n^o 4, p. 567-582.
- PAQUET, Mireille (2016). *La fédéralisation de l'immigration au Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- PETTIGREW, Thomas Fraser, et Linda R. TROPP (2006). « A Meta-Analytic Test of Intergroup Contact Theory », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 90, n^o 5, p. 751-783.
- PUTNAM, Robert D. (2007). « *E Pluribus Unum*: Diversity and Community in the Twenty-First Century—the 2006 Johan Skytte Prize Lecture », *Scandinavian Political Studies*, vol. 30, n^o 2, p. 137-174.
- REITZ, Jeffrey G., et Rupa BANERJEE (2007). *Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada*, Montréal, Institute for Research on Public Policy.
- SALL, Leyla, et Hamadou BOUBACAR (2018). *Niches d'emplois et barrières d'accès au marché du travail des nouveaux immigrants francophones en Acadie des Maritimes*, Moncton, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
- SCHNAPPER, Dominique (1991). *La France de l'intégration: sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard.
- SIMON, Gildas (2008). *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin.
- SIMON, Patrick (2003). « L'impasse de l'analyse statistique dans une France sans races », *Hommes et Migrations*, n^o 1245, p. 42-53.
- SOUTPHOMMASANE, Tim (2016). « Grounding Multicultural Citizenship: From Minority Rights to Civic Pluralism », *Journal of Intercultural Studies*, vol. 26, n^o 4, p. 410-416.
- STATISTIQUE CANADA (2017a). « Nouveau-Brunswick [Province] et Canada [Pays] (tableau) : profil du recensement », Recensement de 2016, produit n^o 98-316-X2016001,

- 29 novembre 2017, sur le site de Statistique Canada, [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>] (22 octobre 2020).
- STATISTIQUE CANADA (2017b). « Ontario [Province] et Canada [Pays] (tableau) : profil du recensement », Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001, 29 novembre 2017, sur le site de Statistique Canada, [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>] (22 octobre 2020).
- STATISTIQUE CANADA (2017c). « Manitoba [Province] et Canada [Pays] (tableau) : profil du recensement », Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001, 29 novembre 2017, sur le site de Statistique Canada, [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>] (22 octobre 2020).
- STATISTIQUE CANADA (2017d). « Colombie-Britannique [Province] et Canada [Pays] (tableau) : profil du recensement », Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001, 29 novembre 2017, sur le site de Statistique Canada, [<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>] (22 octobre 2020).
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1995). *L'identité à l'épreuve de la modernité: écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- THÉRIAULT, Joseph Yvon (1999). *Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- UPTON, Jonathan, et Charlie MANSSELL (2010). « Building Cohesion and Trust in London: A Social Marketing Approach », *International Review on Public and Nonprofit Marketing*, vol. 8, n° 1, p. 57-71.
- VERONIS, Luisa, et Suzanne HUOT (2017). *Les espaces de rencontres: les expériences d'intégration sociale et culturelle des immigrants et réfugiés francophones dans les communautés francophones en situation minoritaire*, Ottawa, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) ; London (Ontario), Voies vers la prospérité = Pathways to Prosperity (Université Western).
- VERONIS, Luisa, et Suzanne HUOT (2018). « La pluralisation des espaces communautaires francophones en situation minoritaire: défis et opportunités pour l'intégration sociale et culturelle des immigrants », *Francophonies d'Amérique*, n° 46-47, p. 171-195.
- VERONIS, Luisa, et Suzanne HUOT (2019). « Imaginaires géographiques de la francophonie minoritaire canadienne chez des immigrants et des réfugiés d'expression française », *Diversité urbaine*, vol. 19, p. 115-137.